



Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 13 avril 2021

Crédit complémentaire relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale de Rosé

En octobre 2019, le Conseil communal a constaté que le budget de l'assainissement de l'auberge serait dépassé. Pour rappel, le crédit voté était de CHF 646'000.- moins CHF 33'000.- de subventions. En novembre 2019, le 95% des travaux étaient effectués, le budget était déjà dépassé et des surprises apparaissaient encore.

Une économie de près de CHF 30'000.- sur le budget pour la charpente et couverture laissait penser que le budget serait facilement tenu. Les montants économisés n'ont pas été mis de côté pour pallier aux éventuelles surprises mais réinvestis pour des travaux supplémentaires tels que la terrasse et le carrelage de la grande salle. En décembre 2019 et janvier 2020, des problèmes de chauffage et de ventilation sont encore survenus, ce qui a engendré un dépassement supplémentaire et surtout une impossibilité de boucler le compte en 2019 comme prévu.

Le coût final de l'assainissement s'élève à CHF 794'942.10 moins CHF 14'760.- de subventions, soit un investissement net de CHF 780'182.10 et donc un dépassement net du budget de CHF 167'182.10. Les subventions octroyées ont été inférieures de CHF 18'240.- aux subventions budgétées.

Après analyse, il est constaté que l'assainissement d'un bâtiment de 120 ans a été certainement sous-estimé. L'aspect esthétique et modernité n'a pas été pris suffisamment en compte dans le cahier des charges. Une erreur importante a été de réparer une ventilation défectueuse pour constater par la suite qu'elle n'avait pas la puissance nécessaire pour ce volume de bâtiment. Le fait d'avoir plusieurs sortes de cylindres pour les portes du bâtiment n'avait pas été traité lors de l'établissement du budget. Cela n'était pas pratique ni acceptable au niveau sécurité.

Le Conseil communal relève que l'assainissement réalisé a permis de créer un lieu de rencontre accueillant, moderne, avec un esthétique en adéquation avec notre époque.

Quatre sortes de dépassements se présentent :

- A - Les investissements supplémentaires non budgétés
- B - Les travaux réalisés non prévus au budget
- C - Les travaux réalisés selon les exigences de l'ECAB ou du service alimentaire /entretien
- D - Le dépassement de devis

Les dépassements principaux se répartissent de la manière suivante :

Descriptif des travaux	dépassement en CHF	Code	Total intermédiaire
Carrelage grande salle hors budget	21'962.50	A	
Forage pour ventilation	1'204.-	A	
Installation de ventilation (remplacement complet)	21'508.45	A	
Plafond phonique salles à manger, appartement étage	14'000.-	A	
Remplacement cylindres de portes	9'524.95	A	
Swissled (lustrerie)	8'107.25	A	
Tapis barrage anti-saleté	1'850.-	A	Total A
Terrasse	32'492.35	A	110'649.50
Adoucisseur d'eau	969.95	B	
Chauffage réparation	2'875.-	B	
Dépannage installation frigorifique	2'108.70	B	
Nettoyage ventilation	4'200.30	B	Total B
Service fourneau	795.25	B	10'949.20
Construction métallique rampe	7'148.10	C	Total C
Mobilier réfection norme sanitaire	12'663.05	C	19'811.15
Carrelage budgété	1'312.95	D	
Charpente/ couverture	- 30'104.-	D	Total D
Nettoyage	1'090.-	D	-27'701.05
Installation électrique	9'863.40	A+B+C	Total A+B+C 9'863.40
Charges diverses inférieures à 500.-	3'091.90	A+B+C+D	
Honoraires architecte pour suppléments	8'000.-	A+B+C+D	Total A+B+C+D
Peinture	14'278.-	A+B+C+D	25'369.90
Total du dépassement de budget			148'942.10

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire de CHF 148'942.10.- correspondant à la réalité du dépassement du crédit voté.